

www.e-rara.ch

Récit des derniers événements survenus en Suisse, par suite de l'appel des Jésuites à Lucerne et de l'Alliance Séparée (Sonderbund) fondée le 14 septembre 1845, aux Bains de Rothen entre les cantons ...

Leuthy, Johann Jakob

Berne, 1848

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 26969

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-64201>

Chapitre XI.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE XI.

Entrée des troupes fédérales à Lucerne. Mouvements de l'extrême aile gauche et ses suites. Capitulation des autres Etats du Sonderbund.

L'avant-garde dont nous venons de parler est la première troupe qui soit entrée à Lucerne après que les portes de la ville furent ouvertes. Elle fut reçue avec de grandes marques de joie.

La division Ziegler sortit de son bivouac à huit heures du matin, et à Ebikon elle rencontra l'ancien avoyer Kopp, membre et délégué du conseil de ville de Lucerne; il portait un drapeau blanc et venait solliciter qu'on épargnât la ville. A onze heures environ les troupes de la division Ziegler entrèrent dans la ville de Lucerne; à leur tête se tenait le commandant de la division avec la brigade Egloff; à ces troupes se joignirent celles de la division Donatz venant de Gislikon par la rive gauche de la Reuss. Bientôt après, le commandant de division Gmür entra à Lucerne à la tête de la deuxième brigade (Isler).

Dans la matinée du même jour, les sapeurs de la division Burckhardt jeterent promptement un pont volant sur l'Emme pour remplacer celui qui avait été détruit près de Thorenberg, et tous les préparatifs étaient faits pour prendre Littau d'assaut lorsqu'on reçut la nouvelle de la reddition de Lucerne; la division se dirigea ensuite sur la ville sans éprouver de résistance. Au milieu des *vivat* mille fois répétés de la population si longtemps maltraitée et courbée sous le joug, trois divisions entrèrent de tous les côtés en files indéfinies dans cette ville, dont les tours, les portes et les maisons étaient pavoisées de bannières fédérales. L'entrée dura jusqu'à la nuit. L'encombrement à l'intérieur et à l'extérieur de la ville provoqué par la masse des troupes et des voitures de toute espèce, les efforts de l'artillerie pour pénétrer à travers cette masse de troupes causèrent

bien du mécontentement, et dans la ville il y avait une grande confusion, car dans ses murs et hors de ses murs stationnaient environ 24,000 hommes que la commune de la ville devait loger ce jour-là, et qui partirent le lendemain matin pour se répandre dans la campagne et se diriger sur les frontières du canton de Schwyz. Le jeudi, 23, la ville eut de nouveau 24,000 hommes à loger.

De même qu'à Fribourg, il fut impossible d'empêcher quelques excès, surtout de la part des citoyens qui avaient été maltraités précédemment et qui alors voulurent donner cours à leur vengeance personnelle. Mais le colonel Ziegler ayant été nommé bientôt après commandant de place, des gardes furent promptement établies pour maintenir l'ordre public et pour purger, de concert avec le conseil municipal, la ville d'une foule de militaires et de landsturniens désarmés qui n'étaient pas encore rentrés dans leurs foyers. Il y avait en outre un grand nombre de curieux qui s'étaient rendus dans la ville pour voir ce qui s'y passait. Le couvent des jésuites fut encombré immédiatement après l'entrée des troupes fédérales, les cellules en furent dévastées; le Kesselthurm, ce donjon du despotisme de Siegwart, fut ouvert avec effraction et la liberté fut rendue aux détenus (parmi lesquels se trouvaient quelques individus condamnés pour crimes, mais dont on put se saisir de nouveau); les maisons de Siegwart et du colonel Elgger furent saccagées à l'intérieur.

On trouva dans les rues de Lucerne les trois compagnies valaisannes du bataillon de Courten qu'on avait abandonnées à leur triste sort; ces compagnies étaient composées pour la plupart de libéraux du Bas-Valais qui avaient été transportés en quelque sorte par force hors de leur canton dans celui d'Uri en traversant la Furka, trainés en Argovie lors de l'invasion qu'y fit le Sonderbund et où ils avaient été exposés dans les premiers rangs comme chair à canon; mais au Rooterberg ils furent employés comme réserve. Ils excitèrent la compassion générale, notamment par la raison qu'ils étaient mal vêtus. Des officiers vaudois firent une collecte en leur faveur. On les envoya à Bâle en qualité de prisonniers de guerre; ils y furent amicalement traités et on les relâcha après la capitulation du Valais.

Revenons à la division Gmür et suivons les opérations ultérieures de la brigade Ritter contre Küssnacht et le canton de Schwyz.

Déjà dans la matinée du 24, avant que la brigade Isler eût poursuivi sa marche sur Lucerne, le major Brändli était arrivé avec son renfort à Hattikon au-dessus de Küssnacht et avait sommé le commandant des troupes schwyzoises d'évacuer Küssnacht. On l'obligea de se rendre à Arth, quartier-général, où le colonel Ab-Yberg lui proposa un armistice indéfini avec la faculté de le dénoncer dans trois heures; le major Brändli déclara qu'il n'était pas autorisé à conclure un armistice, mais il promit d'en faire la proposition au divisionnaire Gmür. Mais comme celui-ci s'était rendu à Lucerne, le major Brändli ne put le voir que dans la soirée du 24. Le même soir le major Brändli écrivit au colonel Ab-Yberg que le divisionnaire Gmür n'acceptait point l'armistice. Ces négociations en vue d'un armistice, après le refus duquel la guerre continua contre le canton de Schwyz, forcèrent la brigade Ritter et le bataillon Bernold, de la brigade Isler, ainsi que les batteries Heylandt et Scheller, de conserver encore pendant trois jours et trois nuits les positions avantageuses qu'ils occupaient sur le Kiemen et les hauteurs de Küssnacht et d'y bivouaquer, ce qui était d'autant plus onéreux pour ces troupes qu'elles avaient déjà bivouaqué la nuit qui avait précédé l'entrée à Cham, que pendant toute la journée du 23 elles avaient été au feu et qu'elles avaient eu à combattre l'ennemi tant au Rischerberg qu'au Kiemen. Enfin, cette brigade put être relevée dans l'après-midi du 26 par la brigade Isler qui revenait de Lucerne.

Pendant que ces deux brigades opéraient contre les cantons intérieurs du Sonderbund et que la brigade Bernold occupait le canton de Zug, la brigade Blumer et la troisième brigade de réserve Keller avaient en même temps une tâche difficile à remplir à l'extrême aile gauche de l'armée. Le 23 novembre, à six heures du matin, elles reçurent l'ordre de marcher de deux côtés sur le canton de Schwyz, la première en partant de Richtersweil, la seconde de Bilten et de Benken, jusqu'à ce qu'elles eussent opéré leur jonction, de refouler les Schwyzois vers l'Etzel et la Schindelligi et de les occuper par des démon-

strations jusqu'à ce que Lucerne fût pris par les troupes fédérales.

Le 23 la troisième brigade de réserve Keller entra dans la Marche sur trois colonnes venant de Biltlen, de Benken, par le pont de Giessen, et de Grynau; elle s'avança jusqu'à Lachen. Dans cette première journée elle put occuper toute la Marche supérieure jusqu'à Lachen inclusivement sans avoir à déplorer la perte d'un seul homme. Les autorités du district de Lachen, pressées de toutes parts, accueillirent des ouvertures en vue d'une capitulation, et immédiatement après toute la Marche capitula sur les bases suivantes :

- 1° Les troupes fédérales seront reçues amicalement et pacifiquement, entretenues et logées sur le pied fédéral.
- 2° Toute la population mâle sera désarmée.
- 3° Les armes des habitants du district de la Marche seront déposées à l'hôtel-de-ville de Lachen.
- 4° Le district de la Marche se met sous la protection fédérale et se soumettra aux ordres de la diète.
- 5° Les troupes fédérales s'engagent à appuyer les autorités pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, pour la sûreté des personnes et des propriétés.

L'entrée des troupes à Lachen eut lieu entre cinq et six heures du soir, au milieu des démonstrations de joie d'une partie de la population. Sur leur passage ces troupes avaient eu à vaincre de nombreux obstacles et partout elles trouvèrent les villages presque déserts.

Dans la matinée du 23, le colonel Ab-Yberg, commandant de la landwehr schwyzoise, était arrivé de la Schindellegi à Lachen avec des troupes auxiliaires et s'était dirigé sur la Marche supérieure. Mais lorsqu'il eut reçu la nouvelle que sur tous les points ses adversaires obtenaient de brillants succès, il se retira promptement, à la grande indignation des partisans du gouvernement, sur les hauteurs de l'Etzel, ce qui permit au brigadier Keller de pénétrer jusqu'à Lachen et de se maintenir dans cette position.

Le lendemain à quatre heures, le district de Pfeffikon capitula sur les mêmes bases que le district de Lachen, et après

un combat qui fut livré à Wollerau et dans lequel les troupes fédérales eurent trois morts et dix blessés, le gouvernement de Schwyz consentit enfin à capituler. Voici le texte même de la capitulation :

1^o Le canton de Schwyz déclare qu'il se retire du Sonderbund.

2^o Toutes les milices du canton de Schwyz seront immédiatement licenciées et leurs armes seront déposées dans les arsenaux de district.

3^o De la même manière tout le landsturm sera désarmé et ses armes seront déposées dans les arsenaux de district jusqu'à ce que l'occupation du canton de Schwyz par les troupes fédérales ait cessé; elles pourront être remises aux propriétaires après cette occupation.

4^o Le canton acceptera sans résistance les troupes fédérales et les traitera à teneur des règlements fédéraux.

5^o Les troupes fédérales maintiendront la tranquillité publique et veilleront à la sûreté des personnes et des propriétés.

6^o Toutes les questions politiques qui pourront s'élever seront soumises à la décision de la haute diète.

7^o La présente convention, revêtue de la ratification du grand conseil du canton de Schwyz, devra être remise demain samedi, 27 novembre 1847, à deux heures de l'après-midi, à M. le commandant de la cinquième division pour être transmise au commandant en chef à Meggen.

Ainsi fait au quartier-général de Lucerne, le 26 novembre 1847, à deux heures de l'après-midi, expédié et signé en deux doubles conformes.

Le commandant de l'armée fédérale, (Sig.) OETHIKER, président du grand conseil.
(Sig.) G. H. DUFOUR. „ Jos. METTLER, membre du conseil cantonal.

Nous, président et grand conseil du canton de Schwyz, certifions avoir ratifié la présente convention.

Schwyz, le 27 novembre 1847.

Au nom du grand conseil:

Le président,

(Sig.) OETHIKER.

Le secrétaire,

(Sig.) A. EBERLI.

Déjà le 25, à onze heures de la nuit, les deux Unterwalden avaient capitulé. Ils sentirent qu'il était inutile d'opposer plus longtemps de la résistance à l'exécution des arrêtés de la diète fédérale; ils virent bien que le régime de Siegwart était perdu sans espoir de retour. Les capitulations de ces deux parties du

pays sont à peu près textuellement identiques à celle de Schwyz.

Uri, qui était destiné à servir de seconde résidence à ceux qui avaient enlevé les caisses publiques à Lucerne pour continuer, dans l'espoir que l'étranger interviendrait, la lutte contre la Confédération, comprit qu'il était plus avantageux pour lui de capituler.

C'est un fait connu que le 22 novembre, la veille de la fuite du gouvernement de Siegwart, un envoyé français s'est rendu à Lucerne par la Furka, qu'il a donné au conseil de la guerre du Sonderbund des directions qui avaient pour but, dans le cas où la position de Lucerne ne serait plus tenable, de se retirer dans les cantons primitifs et de s'y maintenir dans une attitude armée, car l'intervention qui avait été promise ne devait plus se faire attendre longtemps. La proclamation que le gouvernement fugitif de Lucerne adressa au peuple, en date de Fluelen, le 25 novembre, concorde entièrement avec ce fait. Il est dit dans cette proclamation que le gouvernement, ne se trouvant plus en sûreté sur le territoire lucernois, avait été obligé de se retirer à Uri; que néanmoins il se considérait toujours comme le gouvernement légitime du canton de Lucerne et que *le temps pourrait revenir où il rentrera pleinement dans sa position légale.*

Les cantons intérieurs du Sonderbund furent alors successivement occupés par les troupes fédérales, qui furent partout reçues au milieu de joyeuses acclamations. Leur entrée fut saluée à Einsiedlen par des décharges d'artillerie et le son des cloches. Les habitants de Schwyz étaient tellement indignés contre les jésuites qu'ils pillèrent et dévastèrent en partie leur collège.

Le commandant en chef des troupes fédérales ayant communiqué à la diète ces capitulations qui se succédèrent si promptement, cette autorité décida de nommer des représentants fédéraux dans les cantons soumis. Elle nomma :

Pour le canton de Lucerne :

MM. le Dr *Kern*, président du tribunal d'appel du canton de Thurgovie;

le conseiller d'État *Bollier*, du canton de Zurich;

le juge d'appel *Bürki*, du canton de Soleure.

Pour le canton d'Unterwalden :

MM. le conseiller d'État D^r *Schneider*, de Berne, et
le grand conseiller *Bruggisser*, de Wohlen, canton
d'Argovie.

Pour le canton de Schwyz :

MM. le landammann *Hungerbühler*, du canton de St-Gall;
le landesstatthalter D^r *Heim*, d'Appenzell (R.-E.)

Pour le canton d'Uri :

MM. le président du tribunal criminel D^r *Trümpy*, de
Glaris ;
le juge d'appel Paul *Migy*, de Porrentruy (Berne).

Enfin pour le canton du Valais :

MM. le conseiller d'État *Franscini*, du canton du Tessin;
le conseiller d'État *Delarageaz*, du canton de Vaud;
le président du tribunal d'appel D^r *Frei*, de Bâle-
Campagne.

Deux jours après la fuite honteuse du gouvernement lucernois, les libéraux de Lucerne provoquèrent une assemblée populaire de citoyens des villes et des campagnes à l'effet de nommer un gouvernement provisoire, car chaque jour on attendait l'arrivée des représentants fédéraux. L'assemblée populaire résolut de maintenir le conseil de ville en qualité de gouvernement provisoire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, en excluant toutefois l'imprimeur Räber, dont les presses avaient publié toutes les honteuses diatribes dirigées par le Sonderbund et les jésuites contre l'honneur de la Confédération. Au conseil de ville furent en outre adjoints les membres suivants de la campagne :

MM. le juge d'appel *Peier*, d'Eschenbach ;
le président de commune *Al. Moser*, de Hitzkirch ;
l'ancien juge d'appel *Paul Troxler*, de Münster ;
l'ancien président de tribunal *Antoine Ruegger*, de
Büron ;
le lieutenant-colonel *Henri Troxler*, de Willisau ;
le greffier *Staffelbach*, de Dagmersellen ;
l'ancien président de commune *Portmann*, de Schüp-
heim ;
le D^r *Zemp*, de Schüpheim.

Le gouvernement provisoire fut ensuite chargé de prendre des mesures pour que les jésuites et leurs affiliés fussent expulsés du canton de Lucerne dans trois fois 24 heures. Il fut arrêté que dans aucun temps ils ne seraient plus appelés dans le canton de Lucerne; que les auteurs de l'appel des jésuites et les fondateurs du Sonderbund seraient mis en état d'accusation pour avoir violé la constitution cantonale et excité à la révolte contre les décrets de la diète, et rendus responsables de toutes les conséquences qui en sont résultées. Enfin, il fut résolu que toutes les personnes condamnées depuis le 8 janvier 1848 ou encore à condamner pour délits politiques seraient immédiatement réintégrées dans la jouissance de leurs droits civils et politiques et que les procédures dirigées contre elles seraient déclarées nulles et non avenues. Le gouvernement provisoire fut encore chargé de faire procéder sans délai à la nomination d'un grand conseil à l'effet de reconstituer toutes les autorités cantonales. M. le colonel Schumacher-Uttenberg fut nommé président du gouvernement provisoire. Une sérénade splendide aux flambeaux fut donnée au général Défour en signe de cordiale amitié. Dans une proclamation, le gouvernement provisoire annonça à ses concitoyens qu'il manquait 221,775 fr. 70 rappes dans la caisse fédérale de la guerre confiée au directoire de Lucerne, caisse que les membres du gouvernement dissous avaient enlevée dans leur fuite à Uri, et que cette somme devait être restituée sans délai en vertu d'une sommation faite par les représentants fédéraux. Il fit connaître en même temps la somme énorme des frais de guerre qui frappaient le canton et décréta un emprunt à 5 p. % d'intérêts en mettant à cet effet tout le canton d'hypothèques. La fortune des anciens membres du gouvernement fut mise sous séquestre; mais ils déclarèrent tous qu'ils ne possédaient pas de fortune: on arrêta donc ceux qui se trouvaient à Lucerne. Le grand conseil prononça la dissolution de l'association de Russwyl.

Le 10 décembre, un gouvernement provisoire fut également nommé à Schwyz, dans lequel entra *Nazar Reding*, l'ami du Sonderbund, et avec lui les libéraux *Bänzinger*, d'Einsiedlen, Dr. *Diethelm*, de Lachen, et *Stäheli*, conseiller. En ce qui concerne les jésuites, le grand conseil proposa à l'assemblée can-

tonale qu'elle se soumit à l'arrêté de la diète en date du 3 septembre 1847 relativement à l'expulsion de cet ordre, sous la réserve que les droits de souveraineté du canton seront garantis. Le Dr. Diethelm fut nommé président du grand conseil.

Le 12 décembre, des landsgemeinden eurent également lieu dans les cantons d'Unterwalden et d'Uri, et on y procéda à la nomination de nouveaux gouvernements. Dans le canton d'Uri, on abolit l'immovibilité des fonctionnaires publics et on nomma un gouvernement provisoire de quinze membres pour élaborer une nouvelle constitution.

Zug, qui avait été occupé le premier par les troupes fédérales, différa longtemps de nommer un gouvernement provisoire. Le gouvernement sonderbundien, à la tête duquel se trouvait le landammann Bosshard, eut même l'audace de parler au peuple comme gouvernement légitime dans une proclamation qu'il lui adressait, mais qui fut immédiatement supprimée et confiscuée par le brigadier Bernold et remise par son intermédiaire aux représentants fédéraux, qui de leur côté ne voulaient et ne pouvaient entrer en relations avec un gouvernement coupable du crime de haute trahison. Enfin 23 hommes bien pensans, à leur tête le brave juge cantonal Keiser, se réunirent en comité et adressèrent un appel au peuple zugois, dans lequel ils déclarèrent que les choses étaient allées si loin que la diète, dans sa proclamation à l'armée en date du 4 novembre, avait dû statuer ce qui suit : « Les gouvernements du Sonderbund ont violé d'une manière *parjure* leurs devoirs envers la Confédération en rompant avec elle et en prenant les armes. » En conséquence, on pouvait s'expliquer pourquoi les représentants fédéraux n'étaient entrés en aucune espèce de relations avec ce gouvernement et pour quel motif ils n'avaient aucun mandat à l'effet de le reconnaître; c'est pourquoi il fallait prendre des mesures dans le but de soigner les affaires tant fédérales que cantonales afin que les intérêts du peuple n'eussent pas à souffrir.

Ils convoquèrent donc une assemblée populaire à Zug pour le dimanche 5 décembre. Cette assemblée, qui fut très nombreuse, prit les résolutions suivantes : Le canton de Zug déclare qu'il se retire d'une manière absolue du Sonderbund et qu'il reconnaît la compétence de la diète dans la question des jésuites.

Elle prononça en outre la dissolution des autorités gouvernementales et nomma un gouvernement provisoire de 15 membres; elle maintint provisoirement les autorités cantonales et communales sous la surveillance de ce gouvernement. Enfin elle décréta que la constitution serait révisée et qu'à cet effet on nommerait une assemblée constituante composée de 65 membres. Cette constitution a été effectivement élaborée; un nouveau grand conseil fut élu et M. Keiser fut mis à la tête du gouvernement en qualité de landammann. Il eut pour collègues des hommes dont le patriotisme était à toute épreuve et qui retireront le canton de la position malheureuse dans laquelle l'a plongé la funeste ligue séparée.

Quoique le Valais ait capitulé plus tard que les autres États du Sonderbund, le peuple de ce canton a pris des mesures plus promptes et plus énergiques. Déjà le 2 décembre eut lieu à Sion une assemblée populaire, à laquelle assistèrent environ 4000 citoyens. Sur la proposition de M. Joris, cette assemblée décida :

- 1° La dissolution du grand conseil et du conseil d'État;
- 2° La suppression des immunités du clergé;
- 3° L'incompatibilité des fonctions civiles et ecclésiastiques;
- 4° Le retrait de la collature des bénéfices paroissiaux aux abbayes de S^t-Maurice et du S^t-Bernard;
- 5° Que les biens du clergé et des corporations religieuses seront placés sous la haute surveillance de l'État et au besoin régis par lui;
- 6° Que les dispositions législatives prises par le gouvernement provisoire seront sanctionnées par le grand conseil;
- 7° Que le grand conseil sera nommé dans le courant du mois de décembre, sera revêtu de pouvoirs constituants, et que sa durée sera de cinq ans pour la première nomination;
- 8° Que le gouvernement provisoire décidera la question de savoir si les élections auront lieu par dixain ou par cercle, seront directes et par main levée;
- 9° Que le grand conseil procédera immédiatement à la nomination du conseil d'État;

10° Qu'une enquête sera faite pour constater la conduite des couvents et que ceux dont l'existence est incompatible avec la tranquillité publique seront supprimés ;

11° Que les lois, les décrets et les jugements ayant pour cause des délits politiques rendus depuis 1844 seront mis à néant ;

12° Que les frais de la guerre seront supportés par les corporations religieuses et par les personnes qui l'ont votée, conseillée ou prêchée ;

13° L'assemblée recommande au grand conseil qu'il accorde la naturalisation aux citoyens qui ont pris les armes pour la défense du pays, de la cause de la liberté et du progrès ;

14° L'instruction civile sera surveillée et dirigée par l'État ;

15° L'expulsion des jésuites du canton est ordonnée ;

16° La séparation du canton aura lieu, si la Confédération n'y met pas d'obstacles.

On nomma ensuite un gouvernement provisoire, qui fut composé de MM. 1° *Maurice Barman*, président ; 2° *Antoine de Riedmatten* ; 3° *Pignat* ; 4° *Zen-Ruffinen* ; 5° *Fillier* ; 6° *Dufour*, et 7° *Alexandre de Torrenté*.

Le 29 novembre, le général Dufour leva le blocus qu'il avait ordonné contre les cantons du Sonderbund ; les relations postales avec le canton de Zug avaient déjà été rétablies le 25 novembre, et quelques jours après elles furent aussi rétablies avec le canton de Lucerne. Les feuilles libérales de la Suisse eurent de nouveau accès dans les cantons du Sonderbund.

Le 6 décembre, le général Dufour était de retour à Berne, où une réception solennelle lui fut faite. Au pont de la Nydeck et à la rue Croisée on avait élevé des arcs de triomphe parés de drapeaux rouges et blancs.

Le 11 décembre, la diète autorisa le directoire, suivant les rapports qui lui seraient faits par les représentants fédéraux, à procéder à la réduction des troupes fédérales. Ensuite de cette autorisation, les divisions Burkhardt et Donatz furent licenciées le 24 décembre, de sorte qu'il ne resta plus que trois divisions sur pied, savoir : Première division, Rilliet : brigades à Bundi, Kurz et Veillon. Deuxième division, Ziegler : brigades Bourgeois, Gerwer, Kœnig et Hauser. Troisième division, Gmür :

brigades Blumer, Isler et Ritter; outre les brigades détachées Frey et Müller et les armes spéciales nécessaires. L'armée était encore composée de 40 bataillons d'infanterie, 19 compagnies de carabiniers, 11 batteries d'artillerie, 6 compagnies de cavalerie. La brigade à Bundi occupa le canton de Fribourg, la brigade Kurz le canton du Valais; les divisions Ziegler et Gmür occupèrent les cantons de Lucerne, Schwyz et Zug, la brigade Frey occupa le canton d'Uri et la brigade Müller le canton d'Unterwalden.

La diète dut ensuite songer à prélever, du moins en partie, les frais de la guerre sur les cantons du Sonderbund. D'après un budget élaboré par le trésorier de la Confédération, M. le conseiller d'État Stämpfli, de Berne, voici quelle est l'évaluation de ces frais :

56,000 hommes jusqu'au 10 novembre à	
11 batz par jour	985,000 francs.
90,000 hommes jusqu'au 3 décembre à 11	
batz par jour	2,178,000 »
L'occupation ultérieure des cantons du Son-	
derbund par 50,000 hommes pendant	
un mois coûtera	1,848,000 »

Total : 5,011,000 francs.

On était quelque peu inquiet sur la mise à exécution des arrêtés que prenait la diète quant au paiement des frais de guerre, d'autant plus qu'on savait que l'état financier des cantons du Sonderbund, et notamment du canton de Lucerne, était dans un délabrement complet. Les caisses étaient vides; dans la caisse fédérale de la guerre il manquait 221,775 francs; il y avait dans la caisse de l'État un déficit de 250,000 francs; les emprunts faits à l'étranger (en Autriche, par exemple,) s'élevaient à 500,000 francs. Cette dette aurait ruiné le canton si l'on n'avait eu la perspective de pouvoir faire contribuer les couvents au paiement d'une part considérable des frais de guerre (*).

(*) Dans la caisse de la guerre du Sonderbund, que l'on put également saisir, on trouva encore 10,000 francs environ. De cette caisse on avait fait à Fribourg et à Valais, contre hypothèques,

Dans des conjonctures pareilles, la diète procéda avec beaucoup de modération. Voici la substance de ses arrêtés en ce qui concerne les frais de guerre : 1° Ils seront supportés par les cantons du Sonderbund, sous réserve de leur recours contre les coupables; 2° ils sont solidaires pour l'acquittement de ces frais et ils paieront d'après l'échelle fédérale des contingents d'argent; 3° ils paieront un million jusqu'au 20 décembre; 4° le reste (plus de quatre millions) sera également payé comptant ou couvert par des titres hypothécaires; 5° l'occupation militaire durera jusqu'à l'acquittement de ces frais; 6° ils répareront les dommages causés par leurs troupes; 7° le tout sans préjudice des arrêtés qui seront pris ultérieurement contre les États renitents de Neuchâtel et d'Appenzell (R.-I.)

Les frais de guerre ont été répartis de la manière suivante entre les cantons du Sonderbund :

Lucerne	2,152,000 francs.
Uri	96,760 »
Schwyz	246,820 »
Unterwalden-le-Haut	90,610 »
Unterwald-le-Bas	66,010 »
Zug	102,500 »
Fribourg	1,525,200 »
Valais	787,200 »

Total : 5,047,100 francs.

Or, si nous faisons la somme des deux déficits qui se sont trouvés dans la caisse fédérale de la guerre et dans celle de l'État de Lucerne, dont le montant est de . . . 471,753 fr. et des frais de guerre imposés à Lucerne, dont

le montant est de 2,152,000 »

ce canton a à payer 2,603,753 fr.

des prêts dont le montant s'élevait à 90,000 fr. Parmi les biens-fonds mis d'hypothèque se trouve le gymnase des jésuites à Brigue. D'après les papiers qui ont été trouvés, le montant total de la caisse s'élevait à 175,400 fr. Jusqu'ici on n'a pu découvrir d'où est venu tout cet argent. Il est indubitable que l'emprunt autrichien figurait dans cette somme.

Quelque considérables que soient les frais de guerre imposés aux cantons du Sonderbund, ils sont loin d'égaliser tous les frais qu'a causés l'expédition dirigée contre eux; notamment on n'a pas porté en ligne de compte les dépenses faites par les cantons restés fidèles au pacte et par les soldats en particulier pour leur équipement, leurs achats, leur perte de temps, etc. Dans tous les cas on voit qu'on a procédé avec beaucoup de ménagement envers les cantons primitifs et qu'on a eu égard à leur situation financière; car, d'après l'échelle fédérale des contingents d'argent, Lucerne doit payer 28 fois autant qu'Uri. En comptant par tête, un Uranien paiera donc environ $5\frac{4}{5}$ fr., un Lucernois $17\frac{2}{5}$, un Unterwaldois $5\frac{4}{5}$, un Schwyzois $5\frac{4}{5}$, un Zugois $8\frac{2}{5}$, un Fribourgeois $17\frac{2}{5}$, un Valaisan $8\frac{4}{5}$ pour couvrir les frais de guerre.

On fit l'inventaire des biens des membres de l'ancien gouvernement de Lucerne. Cette mesure provoqua des déclarations intéressantes, et il est difficile d'admettre que le peuple lucernois ait cru qu'il était administré par des hommes n'ayant aucune fortune. Quoique la loi exige qu'un citoyen possède 4000 fr. au moins pour être éligible au conseil exécutif, les membres de l'ancien gouvernement persistèrent à dire qu'ils ne possédaient rien. Le général de Sonnenberg déclara que sa pension annuelle de 10,000 fr. était une rente viagère qu'on ne pouvait lui enlever, que son beau château du Steinhof près de Lucerne appartenait à sa femme, que sa maison en ville appartenait à son fils. Tout ce qui était à lui, disait-il, c'était la plus grande partie du mobilier, outre une somme de 500 fr. en argent comptant qu'il fallait lui laisser pour sa subsistance. Il ajouta qu'il n'avait jamais possédé de bijouterie. Cependant le général de Sonnenberg passait à Lucerne pour l'un des propriétaires et des capitalistes les plus riches du canton. L'avoyer Rüttimann dit également qu'il était très-pauvre et qu'il avait vendu sa maison à ses sœurs. Hault, d'après la déclaration de son père, n'avait pas même un lit qui lui appartint et il était encore sous la surveillance de son père. Il avait distribué en aumônes tout ce que son traitement lui avait rapporté, etc.

En général, les cantons du Sonderbund eurent beaucoup de peine à effectuer leurs paiements en argent comptant; quel-

ques-uns voulurent payer en présentant des titres insuffisants. Ces titres ne furent pas acceptés et il fallut les menacer de convertir en voie d'exécution l'occupation militaire. Le nouveau gouvernement de Lucerne chercha de l'argent partout, mais il n'en trouva nulle part. Il fallut donc que le couvent de St-Urbain contribuât. Jusqu'au 28 décembre les cantons d'Uri, de Zug et d'Unterwalden payèrent leur part contributive au million dont l'échéance était fixée au 20 janvier; Valais paya également une partie de ce qu'il devait. Enfin, le 21 février 1848 Fribourg fit parvenir à Berne la somme de 500,000 fr. comptant. Le couvent d'Einsiedeln donna au gouvernement de Schwyz les titres nécessaires sur des biens-fonds situés en-dehors du canton, et les autorités schwyzoises se lièrent tellement les mains envers ce riche couvent qu'elles en seront désormais les esclaves.

Lucerne couvrit le déficit de plus de 221,000 fr. qui existait dans la caisse fédérale de la guerre; il paya sa part contributive de 455,000 fr. (nous prenons des sommes rondes) au premier million. Jusqu'au 20 février il paya de nouveau 500,000 fr., soit en argent comptant soit en titres; il déposa des titres pour la valeur de 875,000 fr.; il hypothéqua des biens du couvent de St-Urbain pour la somme de 375,750 fr., et pour les 202,000 fr. qui restaient encore il mit en garantie les domaines de l'État, qui sont évalués à 600,000 fr. Les représentants fédéraux reçurent l'ordre de prendre des mesures pour la rentrée de tous ces titres et de licencier ensuite les troupes, puis leur mission fut déclarée terminée. Les représentants fédéraux dans les autres cantons du Sonderbund avaient déjà licencié une partie des troupes d'occupation par suite des paiements effectués, et jusqu'au 31 décembre l'armée fédérale fut de nouveau considérablement réduite. Il ne resta plus en Valais que la brigade Kurz avec quatre bataillons et les armes spéciales, et dans le canton de Fribourg le colonel à Bundi avec deux bataillons et les armes spéciales (comme corps détachés). La division Ziegler (brigades Bourgeois, Gerwer et Kœnig) occupa encore le canton de Lucerne avec douze bataillons et les armes spéciales. La division Gmür (brigades Isler et Ritter) occupa les cantons de Schwyz et de Zug avec huit bataillons et les armes spéciales, et une brigade détachée de deux bataillons,

sous le commandement du colonel Frey, occupa le canton d'Uri. Toute l'armée d'occupation était encore composée de 28 bataillons d'infanterie, 11 compagnies de carabiniers, 8 compagnies de cavalerie et 8 batteries d'artillerie.

Jusqu'au 4 janvier, l'armée fut de nouveau réduite à une division et deux brigades détachées. Il y avait encore dans le canton de Lucerne, sous le commandement du colonel Kœnig, une brigade composée de trois bataillons avec les armes spéciales; dans le même canton se trouvait aussi, sous le commandement du colonel Gerwer, une brigade forte également de trois bataillons, avec une compagnie de carabiniers. Une troisième brigade, sous le commandement du colonel Ritter, composée de quatre bataillons d'infanterie, avec trois compagnies de carabiniers, occupa ultérieurement les cantons d'Uri, de Schwyz et de Zug, et le canton de Fribourg demeura encore occupé par deux bataillons sous le commandement du colonel à Bundi. Une brigade détachée composée de deux bataillons stationnait en Valais sous le commandement du colonel Kurz. Ainsi, tout le corps d'occupation consistait en 14 bataillons d'infanterie et 7 compagnies de carabiniers. Enfin, toutes les troupes fédérales purent être licenciées jusqu'au 24 février. Le 25 du même mois, l'état-major de la division Gmür fut également licencié.

Dans tous les cantons les troupes fédérales furent reçues avec beaucoup de solennité à leur retour dans leurs foyers. Il faudrait écrire un livre pour relater toutes les fêtes qui furent célébrées en leur honneur. Les salves d'artillerie se répétaient d'écho en écho, le son des cloches invitait toutes les populations à prendre part à ces joies patriotiques. Des banquets eurent lieu partout, et les toasts chaleureux qui y furent portés resteront profondément gravés dans la mémoire de tous les bons citoyens.

La diète, de son côté, ne resta pas en arrière, et elle exprima sa reconnaissance à l'armée fédérale en lui adressant la proclamation suivante :

Soldats-citoyens!

Vous avez, la plupart, regagné vos foyers.

La Diète ne veut pas tarder davantage à vous exprimer la reconnaissance nationale pour votre conduite et pour les services que vous avez rendus à la patrie.

Répondant à notre appel, vous êtes accourus sous les drapeaux de la Confédération avec le plus noble empressement.

Quelle que fût votre ardeur à en venir aux mains, vous avez attendu l'ordre du combat avec ce calme qui caractérise le vrai courage.

Vos marches longues et pénibles, vos veilles, vos bivouacs par des nuits froides dans une saison avancée, ont été dignes d'admiration. Votre patience, votre sérénité et votre animation au milieu des fatigues et des privations de tout genre, nous ont profondément émus et vous ont acquis l'estime des hommes expérimentés dans l'art de la guerre.

Ces vertus vous les avez couronnées par votre intrépidité à l'heure du combat. Vous vous êtes illustrés dans maintes rencontres : *Lunnern, Geltenyl, Muri*, le bois des *Dailletes* et le fort *St-Jacques* près de Bertigny, *Ezholz matt, Schüpfheim, Gislikon* et *Meyers-Kappel* ont été les principaux témoins de votre enthousiasme et de votre courage. En face d'adversaires suisses et braves comme vous, mais égarés, vous avez remporté une victoire qui a d'autant plus de prix que souvent vous avez rencontré une forte résistance.

Par la vigueur et la rapidité avec lesquelles vous avez exécuté les résolutions des conseils de la Nation, par votre dévouement, votre persévérance, votre instruction militaire, votre discipline et l'habileté de vos chefs, la Suisse a vu sa gloire rajeunie, son nom respecté; elle a repris un rang honorable parmi les nations. Son indépendance a été entourée d'un nouveau rempart.

Ce qui est tout aussi glorieux, c'est votre magnanimité envers les Suisses que vous aviez à combattre. Vous vous êtes souvenus que ce sont des frères et que les véritables coupables sont les hommes qui les ont fanatisés et entraînés dans une voie funeste. En épargnant le sang, en respectant les personnes et les propriétés, les temples, les autels, le culte et ses ministres, en les protégeant au besoin, en traitant avec bienveillance les habitants des cantons occupés, vous les avez convaincus de l'humanité et de la justice des confédérés, vous leur avez prouvé par le fait que la majorité n'en veut ni à leur souveraineté cantonale, ni à leurs droits, ni à leur liberté, ni à leur religion. En dissipant ainsi les erreurs et les préventions, vous avez contribué à les ramener à la Confédération et à rétablir l'harmonie entre ses membres.

La bonne renommée que vous vous êtes acquise ne saurait être affaiblie par les désordres imputés à divers militaires traduits aux tribunaux, puisque l'armée fédérale n'est point solidaire d'actes isolés dont le nombre et la gravité, du reste, ont heureusement été fort exagérés.

C'est pourquoi nous nous faisons un devoir aussi bien qu'un plaisir de rendre justice à la discipline exemplaire de l'armée fédérale et à l'excellent esprit dont elle est animée. Elle a montré ce que peuvent des milices républicaines mues par le sentiment du devoir; elle a fait ressortir ce que sont des soldats-citoyens qui ont la conscience éclairée de leur œuvre.

On a pu se convaincre aussi combien une organisation militaire embrassant tous les hommes valides du pays est indispensable à la Confédération et que les exercices, les revues, les écoles, les camps ne sont point une vaine parade, ni une dépense de luxe.

Officiers et soldats! L'expédition militaire confiée à votre patriotisme a eu les plus heureux résultats. L'alliance séparée, ce germe destructeur qui menaçait l'existence de la Suisse, a été anéantie. Partout la bannière fédérale, arborée dans les sept cantons, a flotté victorieuse sur l'étendard de la séparation; partout elle a réuni les drapeaux des États confédérés en un seul faisceau surmonté des couleurs nationales. Délivrés du joug qui pesait sur eux, les cantons de Lucerne, de Schwyz, de Fribourg et du Valais ont expulsé les jésuites et les ordres qui leur sont affiliés, compagnie dangereuse qui, poursuivant un but politique bien plus que les intérêts sacrés de la religion, a précipité ces États dans le malheur, troublé la Suisse entière, et compromis sa sûreté au-dedans et au-dehors. A l'aide de l'armée, la diète a fait respecter le pacte fédéral, rétabli l'ordre, la tranquillité et la sûreté du pays, comprimé la révolte, ramené la minorité à l'obéissance aux lois et aux autorités fédérales, préservé la Suisse de l'anarchie et sauvé ainsi son indépendance avec sa liberté. En traversant heureusement une crise qui ne pouvait plus se résoudre que par les armes, la Confédération est sortie plus unie et plus forte de l'épreuve à laquelle elle a résisté. Le sentiment que la Suisse est une nation et que, après Dieu, elle ne doit son indépendance qu'à elle-même, est devenu plus profond et plus vif que jamais par la conscience acquise qu'elle possède les moyens de défendre ces biens précieux, conditions de son existence. A l'abri de la paix qui vient d'être cimentée, la Suisse pourra travailler à sa prospérité matérielle et au perfectionnement de ses institutions.

Vous êtes fiers d'avoir si puissamment contribué à ces grands résultats. Et si, contre attente, quelque ennemi intérieur ou extérieur tentait de troubler cette paix, vous sauriez vous lever de nouveau, soldats-citoyens, et réduire au néant ses entreprises.

Ces résultats, il est vrai, n'ont pas été obtenus sans d'énormes sacrifices de la part de la Confédération, des cantons, des communes, des militaires et des autres citoyens. Mais heureusement ils ne sont pas au-dessus de nos forces, et ces dépenses, qui seront bientôt réparées, sont amplement compensées par l'élan qu'ont pris toutes les forces nationales et la considération dont la Suisse est entourée.

Un sacrifice plus douloureux, c'est celui de la vie d'un certain nombre de militaires suisses et les blessures graves reçues par beaucoup d'entr'eux. Il est vrai que la quantité des morts et des blessés est faible en comparaison de ce qui aurait pu arriver et des forces mises en avant. Mais la patrie ne porte pas moins le deuil de ses fils; elle ne ressent pas moins l'affliction des veuves et des orphelins, les souffrances des

blessés. Elle ne se console qu'en contemplant les lauriers qui ceignent le front de ces guerriers et le lustre qu'ils ont jeté sur le nom suisse.

Honneur donc aux braves qui ont péri ou qui ont été blessés sur le champ de bataille. Ils ont scellé de leur sang précieux la cause de la commune patrie. Leurs noms gravés en traits ineffaçables dans le cœur des contemporains seront transmis à la postérité.

Les dons qui abondent de la Suisse et même de l'étranger en faveur des victimes, les sommes que la Confédération a consacrées à cette œuvre de justice et de piété témoignent assez que les républiques ne sont pas ingrates et que, lorsqu'il s'agit de la bienfaisance, les peuples savent se tendre une main fraternelle.

La mention particulière qui vient d'être faite des morts et des blessés ne diminue en rien la gratitude du pays envers tous les citoyens qui ont pris les armes pour la Confédération, tant miliciens que volontaires.

Officiers, sous-officiers et soldats, militaires de toutes armes et de tous grades ! Vous vous êtes montrés dignes de la confiance illimitée que la nation a placée en votre courage et votre dévouement. Vous avez rempli l'attente que la diète vous a exprimée dans sa proclamation du 4 novembre dernier. Ainsi nous le déclarons au nom de la Suisse :

L'ARMÉE FÉDÉRALE A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.

Vous recevrez chacun un exemplaire de la présente proclamation comme témoignage de la pleine et entière satisfaction de l'assemblée fédérale. Et afin d'exprimer à l'armée ce contentement d'une manière plus éclatante encore dans la personne de son chef, nous avons décerné une marque particulière d'honneur au général Dufour.

La diète ne se séparera pas de vous, soldats-citoyens, sans vous exprimer aussi sa vive reconnaissance de ce que votre courage a prêté main forte à l'énergie qu'elle a dû déployer dans des circonstances difficiles. Les représentants de la Suisse se félicitent d'avoir été à l'unisson avec l'armée, si bien compris et secondés par elle.

Au moment de terminer, nous nous sentons pressés d'adresser les plus vives actions de grâces à *Celui* sans le secours duquel les efforts de l'homme sont impuissans et ses tentatives vaines. Dieu a visiblement protégé la Suisse et béni notre cause. Il vous a couverts de son invincible bouclier et c'est par la force de son bras que vous avez vaincu.

Honneur et gloire soient donc à jamais rendus à Dieu Tout-Puissant !

Ainsi arrêté dans notre séance à Berne, le 22 janvier 1848.

La diète fédérale ordinaire :

En son nom,

Le Président du Conseil-Exécutif du Canton de Berne,

Directoire fédéral,

Président de la Diète :

(L. S.)

OCHSENBEIN.

Le Secrétaire d'État de la Confédération :

SCHIESS.

La diète se réunit de nouveau le 10 janvier ; pour la première fois depuis la retraite des députés du Sonderbund elle se trouva au complet, à l'exception de Zug, dont le siège resta encore vacant. Les nouveaux députés des cantons de l'ex-Sonderbund exprimèrent, au nom de leurs États respectifs, la joie qu'ils éprouvaient de ce que la ligue rebelle avait été réduite en fumée. Le président fit alors observer que le temps était venu d'exprimer au général Dufour la reconnaissance de la patrie. Les députations furent unanimes à rendre justice aux services signalés rendus par ce brave officier; les députations de l'ancien Sonderbund lui exprimèrent en particulier leur reconnaissance pour l'humanité dont il avait fait preuve, et l'assemblée lui vota un sabre d'honneur ainsi qu'une gratification de 40,000 francs de Suisse. La ville de Genève lui fit don d'une pièce de terre, Berne et Tessin lui accordèrent gratuitement le droit de cité.

La victoire de la Suisse libérale fit une profonde sensation dans toute l'Europe, car à l'étranger on n'était pas accoutumé à voir la Suisse déployer une force militaire si imposante. Aussi l'admiration se traduisit-elle par des dons nombreux faits en faveur de l'armée. Voici ceux qui ont été versés jusqu'au 15 février :

A. DONS RECUEILLIS ET ENVOYÉS PAR DES SUISSES.

I. *A l'intérieur de la Suisse.*

	L.S.	Rp.	L.S.	Rp.
1. Du canton de Neuchâtel . .	21,126.	80		
2. » » » Berne . . .	6,652.	78		
3. » » » Genève (y compris 4000 fr. du général Dufour)	4,074.	22 $\frac{1}{2}$		
4. Du canton des Grisons . .	5,000.	—		
5. » » de Fribourg . .	2,502.	40		
6. » » » Zurich . . .	1,165.	80		
7. » » » St-Gall . . .	552.	50		
8. » » » Vaud . . .	550.	71		
9. » » » Schaffhouse .	147.	—		
10. » » d'Appenzell (R.-E.)	100.	—		
A reporter				59,227. 18 $\frac{1}{2}$

	L.S.	Rp.	L.S.	Rp.
Report . . .	—	—	59,227.	18½

II. De Suisses à l'étranger.

1. De Suisses à Lyon . . .	7,199.	15		
2. " Bergame . . .	5,281.	20		
3. " Trieste . . .	5,088.	—		
4. " Marseille . . .	5,658.	55		
5. " Londres . . .	5,567.	60		
6. " Turin . . .	925.	09		
7. " Hambourg . . .	924.	—		
8. " Odessa . . .	676.	90		
9. " Besançon . . .	570.	40		
10. " Rome . . .	515.	05		
11. " Inspruck . . .	566.	—		
12. " Hâvre . . .	529.	70		
13. " Lüttich . . .	518.	15		
14. " Alger . . .	280.	—		
15. " Lemberg . . .	279.	—		
16. " Florence . . .	272.	—		
17. " Venise . . .	267.	—		
18. " Cologne . . .	240.	—		
19. " Pesth . . .	171.	—		
20. " Rochefort . . .	167.	65		
21. De Suisses dans différents en- droits	167.	65		
22. De Suisses à Heidelberg . .	95.	55		
23. " Kenelbach . . .	55.	—		

 31,194. 40

B. REÇUS DE L'ÉTRANGER.

1. Du grand-duché de Bade . .	5,056.	65		
2. Du royaume de Bavière . .	1,181.	—		
3. " Saxe . . .	871.	20		
4. De différentes contrées . .	596.	49		
5. De la Hesse électorale . . .	567.	50		
6. Du royaume de Wurtemberg .	200.	—		
7. De l'Angleterre	140.	—		

 6,412. 75

Total : 76,854. 51½

Tous les dons versés ont été placés à la banque cantonale de Berne et rapportent 3 p. % d'intérêts. Le dernier jour de l'année 1847, la commission de secours nommée par la diète a fait distribuer, par l'intermédiaire de M. Flügel, chirurgien en chef de l'armée, la somme de 2500 fr. aux malades qui se trouvaient dans tous les hôpitaux militaires, afin de satisfaire aux besoins les plus pressants. Pour être à même de mieux remplir sa tâche, la commission a ensuite invité tous les gouvernements cantonaux, d'abord le 13 décembre 1847, et plus tard le 7 janvier 1848, à lui faire rapport sur les points suivants : 1° Indiquer le nom et le lieu d'origine des militaires qui ont été blessés ou qui sont malades par suite des fatigues et des étapes qu'ils ont eu à supporter pendant le service militaire; 2° désigner la nature et l'importance des blessures ou de la maladie; 3° spécifier les rapports de famille, la profession et l'état financier des personnes que cela concerne.

En reconnaissance des services rendus avec tant de fidélité à la patrie, un grand nombre de communes dans plusieurs cantons ont fait distribuer aux militaires qui sont leurs ressortissants des subsides en argent et en habillements.

CHAPITRE XII.

Applaudissements des peuples étrangers à l'heureux succès des armes fédérales, et tentatives des puissances étrangères de s'immiscer dans les affaires de la Suisse.

La victoire remportée par les armes suisses a produit une impression profonde sur les peuples et les potentats étrangers. Partout les peuples se réjouirent sincèrement des succès que venait d'obtenir la bonne cause et ils exprimèrent leur joie par de vives acclamations. Déjà le 8 novembre, immédiatement après